



Fédération de la Santé
et de l'Action Sociale

CGT
CHU Clermont-Ferrand

Grilles de revalorisation des salaires suite au Ségur de la Santé

1. Ancienne grille Grade 1 avec 10 échelons, nouvelle grille Grade 1 avec 10 échelons.
2. Ancienne grille Grade 2 avec 6 échelons, nouvelle grille Grade 2 avec 8.
3. Allongement de carrière 4 ans minimum pour Grade 1 et de 11 ans minimum pour le Grade 2.

Revalorisations/reclassements Ségur pour les IADE : gare à de nouvelles arnaques.

Pour les "heureux" élus : Conséquences "mécaniques" de ces modifications de grilles.

- Carrières allongées/étrées/ralenties (ajout d'échelons, changements de leurs durées pour certains, modification des modalités d'avancement de grade par le biais des LDG ...) au point que beaucoup n'atteindront jamais les derniers échelons les plus rémunérateurs, parti-e-s en retraite bien avant !

- Gains de rémunération très différents dans une même grille et pour l'exercice des mêmes métiers (0 point pour certains, 27 points pour d'autres...)

- Perte d'une partie de l'ancienneté à cause d'un reclassement basé sur l'indice identique ou tout juste supérieur, et non sur la base de l'ancienneté totale sur la carrière.

La CGT revendique :

- Des carrières linéaires pour tous ou, a minima, la suppression totale des ratios promus/promouvables.
- Des salaires en lien avec les niveaux de qualifications, en début de carrière comme suit (salaire doublé en fin de carrière) :
 - non diplômé : le SMIC,
 - niveau BEP / CAP : 1,2 x SMIC,
 - niveau Bac (général, professionnel ou technologique) : 1,4 x SMIC,
 - niveau BTS / DUT (BAC +2) : 1,6 x SMIC,
 - niveau Licence LMD / licence professionnelle (BAC +3) : 1,8 x SMIC,
 - niveau Master (BAC + 5) : 2 x SMIC,
 - niveau Doctorat (BAC +8) : 2,3 x SMIC,
- Le dégel du point d'indice et le rattrapage de son gel et du manque à gagner depuis des années
- Des départs en retraite anticipés en reconnaissance de la pénibilité du travail et donc,

**CGT CHU: GM/CMP: 51.864; 51.865; Estaing: 50.400;
L. Michel: 50.803 ; cgt@chu-clermontferrand.fr**

Infirmier·e Anesthésiste



Je suis

Je serai au 1er octobre 21

Sur la base des décrets présentés au CSFPH

IADE 1er grade

RECLASSEMENT 1er octobre 2021

IADE 1er grade

échelon	durée	IM			ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
1	2 ans	436	→	ancienneté acquise*	→	1	2 ans	445	9	42,17 €	33,61 €
2	2 ans	455	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
3	2 ans	476	→	sans ancienneté	→	3	2 ans	501	25	117,15 €	93,37 €
4	2 ans	501	→	ancienneté acquise + 1 an	→	3	2 ans	501	0	0,00 €	0,00 €
5	2 ans	525	→	ancienneté acquise + 1 an	→	4	2 ans	529	4	18,74 €	14,94 €
6	3,5 ans	549	→	5/7 de l'ancienneté acquise	→	5	2,5 ans	558	9	42,17 €	33,61 €
7	4 ans	576	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	6	3 ans	588	12	56,23 €	44,82 €
8	4 ans	601	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	7	3 ans	619	18	84,35 €	67,22 €
9	4 ans	624	→	sans ancienneté	→	8	4 ans	651	27	126,52 €	100,84 €
10	-	658	→	sans ancienneté	→	9	4 ans	685	27	126,52 €	100,84 €
					↓	10	-	722			

*dans la limite de la durée de l'échelon

IADE 2nd grade

RECLASSEMENT 1er octobre 2021

IADE 2nd grade

échelon	durée	IM			ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €	
					1	2 ans	553				
1	2 ans	553	→	sans ancienneté	→	2	2 ans	577	24	112,46 €	89,63 €
2	3 ans	569	→	2/3 de l'ancienneté acquise	→	2	2 ans	577	8	37,49 €	29,88 €
3	4 ans	592	→	5/8 de l'ancienneté acquise	→	3	2,5 ans	610	18	84,35 €	67,22 €
4	4 ans	613	→	ancienneté acquise limitée à 2 ans	→	4	3 ans	643	30	140,58 €	112,04 €
5	4 ans	634	→	sans ancienneté	→	4	3 ans	643	9	42,17 €	33,61 €
6	-	673	→	sans ancienneté	→	5	3 ans	676	3	14,06 €	11,20 €
					↓	6	4 ans	709			
					↓	7	4 ans	738			
					↓	8	-	764			

Sur la base des décrets présentés au CSFPH

Où sont les centaines d'euros annoncées d'augmentation mensuelle ?